

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Alignement individuel**
Acquisition d'une bande de terrain située au lieu-dit « Les Porcherons », appartenant à Mlle LEVEQUE et M. THOMAS.

Mesdames, Messieurs,

Afin de procéder à l'alignement de certaines voies publiques, la collectivité a effectué des travaux d'élargissement qui nécessitent l'acquisition de bandes de terrain appartenant aux riverains concernés.

Ainsi, mademoiselle LEVÊQUE et monsieur THOMAS ont donné leur accord pour céder à la collectivité un terrain situé au lieu-dit « Les Porcherons » cadastré section HR n°97 pour une contenance de 28 m², afin de permettre l'élargissement de la voie communale n° dite « de Targé à Senillé ».

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article L.112-1 du code de la voirie routière relatif au plan d'alignement individuel,

VU l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales, relatif à la purge des privilèges et hypothèques,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élargissement de la voie,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir à l'euro symbolique un terrain situé au lieu-dit « Les Porcherons », cadastré section HR n°97 pour une contenance de 28 m², appartenant à mademoiselle Marie-Pierre LEVÊQUE et monsieur Grégory THOMAS,

2) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la commune, en l'étude de maître Bossé, notaire à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie, le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

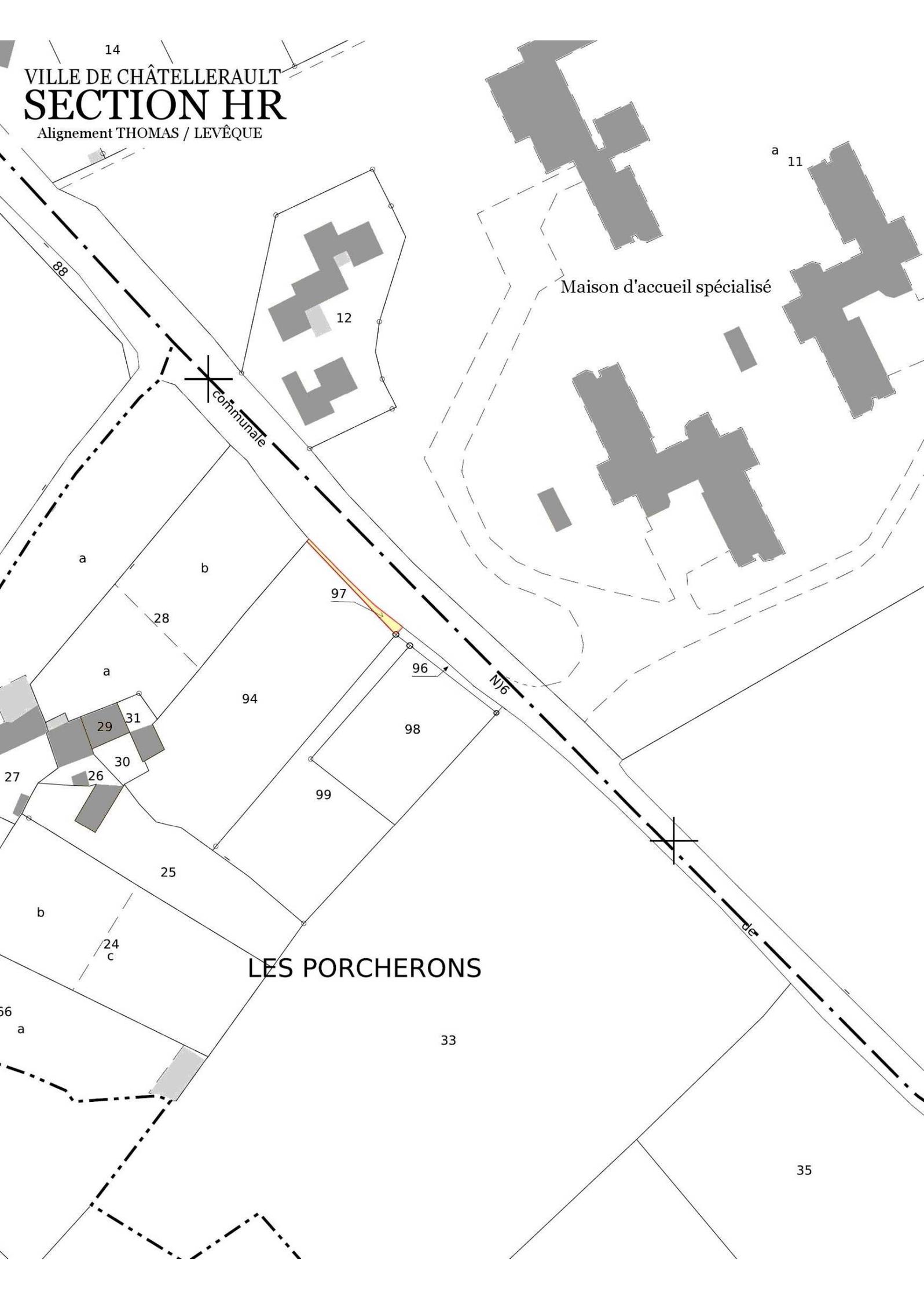
Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS

14

VILLE DE CHÂTELLERAULT SECTION HR

Alignement THOMAS / LEVÊQUE



a 11

Maison d'accueil spécialisée

commune

N°6

LES PORCHERONS

35